

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 4

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le budget des armées de 1964

Le budget des armées pour 1964 a été voté en décembre 1963. Il est intéressant d'extraire d'une manière succincte les principaux points de l'exposé fait par le ministre des armées à cette occasion.

Les forces armées françaises comptaient en 1962, gendarmerie comprise, 1 029 675 officiers, sous-officiers et soldats, auxquels devaient être ajoutés 150 000 fonctionnaires et ouvriers d'Etat. Au 1^{er} janvier 1964, les effectifs se situent à près de 706 000 hommes; au 1^{er} janvier 1965, ce chiffre passera à 652 662 militaires de tous grades et de toutes armes, plus 157 522 fonctionnaires et ouvriers. A partir de l'année 1965 l'équilibre sera atteint et conservé. — Le ministre a comparé ces chiffres avec ceux de l'Angleterre, 400 000 militaires pour un nombre à peu près équivalent d'employés civils; et à ceux de l'Allemagne, 442 000 militaires (actuellement) et 174 000 civils. La comparaison avec l'Angleterre fait ressortir un aménagement différent des forces; et avec l'Allemagne un écart qui ne sera probablement plus très important.

Pour la France les réductions en cours apportent des conséquences assez importantes. La durée du service militaire va être raccourcie à 16 mois de présence sous les drapeaux. Les obligations des officiers de réserve seront réduites. La proportion des réserves, c'est-à-dire les formations à entraîner en temps de paix et à lever à la mobilisation, sera diminuée. Et enfin, le nombre des officiers d'active est déjà en cours de réduction, cela surtout dans l'armée de terre, dont les officiers sont au nombre de 27 588, contre 7 917 pour l'aviation et 4 198 pour la marine, sans compter ceux de la gendarmerie, du service de santé et les ingénieurs des corps militaires de l'armement.

Les effectifs des officiers de l'armée de terre seront ramenés en 1967 à 23 500, soit une amputation de 4 000, dont 2 500 officiers supérieurs. Cet allègement en cadres a déjà commencé; le nombre des candidats saint-cyriens admis a été ramené à partir de 1962 de 340 à 250 par an, sur un ensemble de candidats s'élevant à un millier. L'Ecole militaire interarmes a subi une amputation de 160 à 100 élèves-officiers. — Il restera néanmoins plusieurs milliers d'officiers en excédent.

On sait qu'il n'y a pas eu de « dégagement », après vote d'une loi spéciale, comme c'est souvent le cas à la suite d'une guerre. Car si le ministre n'en a pas parlé, on n'ignore pas que ce seraient les officiers les plus spécialisés ou ayant acquis une formation technique qui

profiteraient le plus volontiers de dispositions de dégagement pour gagner le secteur civil, étant encore relativement jeunes, tandis que ceux qui n'ont pas de brevet particulier ne tiennent aucunement à quitter l'armée. Or il existe actuellement dans l'Armée française, après des guerres incessantes, un nombre élevé d'officiers venus du rang, qui sont d'excellents commandants de compagnie, mais n'ont pas d'autres possibilités professionnelles.

Au sujet des personnels, le ministre a signalé la création prochaine d'un cadre d'officiers techniciens dans l'armée de terre, comme c'est déjà le cas dans la marine. Ce cadre se recrutera dans le corps des sous-officiers à qui il offrira ainsi une prolongation fort appréciable de leur carrière.

L'ensemble des dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère des armées, qui figure au titre III du budget, est évalué à 10 767 millions de francs. Ce chiffre est en faible augmentation, 0,5 % par rapport à 1963; mais par contre, en diminution par rapport à 1962, près de 900 millions. Ce titre III représente 54,2 % du budget. En revanche, les autres dépenses, 9 106 millions de francs, 45,8 % du budget, proportion la plus élevée atteinte depuis la guerre, sont dites « en capital », c'est-à-dire des dépenses d'infrastructure et d'armements de toutes catégories.

Parmi ceux-ci ont été signalés plus particulièrement: la fabrication de bombes atomiques (« A » — au plutonium) qui a dépassé le stade expérimental pour entrer dans celui de la fabrication en série depuis le milieu de l'année 1963; la fabrication en sera poursuivie durant l'année 1964; en liaison avec le commissariat à l'énergie atomique, des dispositifs de sécurité technique ont été mis au point pour le stockage et la manipulation des engins; des mesures ont également été prises pour la création d'un système d'alerte. Ainsi que la permanence du système de leur mise en œuvre éventuelle. La construction des Mirage IV, bombardiers stratégiques, progresse rapidement. Les premiers seront livrés au début de 1964, ainsi que leur ravitailleurs en vol, les KC 135, achetés aux Etats-Unis. Tous les problèmes concernant la Force de frappe sont étudiés.

La construction du prototype à terre du réacteur de propulsion de sous-marin est sur le point d'être achevée à Cadarache (Bouches-du-Rhône). Ce réacteur fonctionnera en 1964. Et le sous-marin expérimental, Q 251, mis déjà en chantier, dès 1962, pourra prendre la mer pour ses essais cette année également. Les études concernant les engins balistiques sont poursuivies activement; elles concernent la propulsion, le guidage, le pilotage et la rentrée dans l'atmosphère, toutes ces techniques ayant fait récemment des progrès décisifs. — Des essais d'explosifs et de bombes nucléaires ont encore lieu sur les

terrains de Reggane, ainsi que sur celui d'In Ikker (Hoggar) pour les explosions souterraines. Les lancements de fusées seront effectués dans une région quasi inhabitée des Landes. L'équipement du terrain est commencé; les premiers tirs auront lieu à partir de 1965. Pour d'autres explosions de grande puissance, atomiques et thermonucléaires, un nouveau champ de tir est aménagé, dans l'immensité de l'Océan Pacifique, sur un atoll désert des îles Tuamotu de la Polynésie française. Il y a lieu de signaler aussi que les estimations officielles indiquent pour l'année 1964 qu'un total de dépenses de près de 3,7 milliards de francs, c'est-à-dire près de 40 % du titre V, soit presque toute l'augmentation des crédits par rapport à 1963 sera consacré à la force nucléaire stratégique. Mais il ne s'agit que des seuls crédits de production des explosifs, de leurs moyens de mise en œuvre, des études et essais, y compris l'installation et le fonctionnement des champs de tir, les frais généraux des armées n'étant pas compris. Une priorité très nette a donc été donnée à l'armement nucléaire.

Ce tour d'horizon des forces armées a été complété par l'énoncé de plusieurs réalisations, notamment la construction de chars AMX 30; certains matériels blindés et des auto-mitrailleuses légères; des camions et camionnettes; et des hélicoptères. — Dans la marine le « porte-avions Foch » est entré en service en 1963; par contre, la construction de la 3^e frégate lance-engins a été arrêtée au profit des deux premières, dont les prévisions ont été dépassées. En 1964 entrera en service le porte-hélicoptères « La Résolue », qui prendra nom de « Jeanne d'Arc » et servira de navire-école d'application. L'aéronavale recevra des « Etendard IV » et les premiers avions de lutte anti-sous-marine Breguet-Atlantique. Dans l'aviation ce sont les premières séries des différents « Mirage III » qui entreront dans les unités pour assurer la relève des matériels actuels jusqu'à environ 1970. Enfin feront partie des transports militaires aériens, les « Transall » franco-allemands.

Le nouveau banc d'essai de cent tonnes du laboratoire de Vernon

Les essais statiques de mise à feu des fusées sont effectués au Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA) de Vernon (Eure). Le banc d'essai qui existait jusqu'à maintenant se présentait sous la forme d'une tour métallique à l'intérieur de laquelle était fixée la fusée; ce bâti reposait sur un socle en ciment

entourant une sorte de cave d'une dizaine de mètres de profondeur. Des instruments disposés au pied même de la tour permettaient d'effectuer les mesures nécessaires pendant la combustion. Les informations recueillies étaient transmises à un dispositif d'enregistrement. La capacité de ce banc d'essai autorisait des expérimentations sur des engins atteignant jusqu'à 30 tonnes au maximum. Tous les engins existant alors, Véronique, Super-Véronique et différentes roquettes ont été mis à l'épreuve sur ce banc d'essai. L'expérience pouvait être observée à l'abri d'un mur épais percé de meurtrières, elles-mêmes garnies d'un double vitrage.

La technique des fusées se développant, il a fallu envisager une installation plus importante, d'une capacité atteignant le niveau des 100 tonnes de poussée des engins à l'essai, ce qui correspond d'une manière générale à des fusées intercontinentales américaines, Atlas, Titan et Minuteman.

Décidée à la fin de 1960, la réalisation de ce banc d'essai fut confiée, sous l'égide de la Délégation ministérielle pour l'armement, en liaison avec les programmes d'engins balistiques de la SEREB (Société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques), au LRBA de Vernon, dont l'expérience en matière de carburants liquides avait été acquise depuis plusieurs années par les tirs des engins mentionnés.

La construction de cette installation, que les Américains appellent « gentry », a été effectuée en trois phases: jusqu'en août 1961, études et projets; mai 1962: travaux de terrassement et gros œuvre; jusqu'en février 1963: aménagements et mise en place des appareillages correspondant aux différents programmes envisagés.

Les caractéristiques de ce banc d'essai sont les suivantes:

- hauteur au-dessus du sol, 45 m;
- profondeur des fondations, 12 m;
- hauteur du moteur au-dessus du sol, 20 m;
- poids du béton employé pour la construction, 4 000 tonnes;
- poids de la charpente métallique, 400 tonnes;
- diamètre des réservoirs de carburant du banc d'essai, 2,20 m;
- ont été utilisés: câbles de commande, 30 km; câbles de mesures, 35 km.

Les réservoirs mentionnés limitent actuellement les essais à des moteurs de 100 tonnes de poussée fonctionnant pendant 100 secondes. Les appareillages de mesures, avec leurs réseaux de transmissions permettent de connaître le fonctionnement des moteurs et des organes

de pilotage et de guidage installés à bord des engins. On peut enregistrer simultanément les mesures effectuées pendant la combustion statique grâce à 154 « capteurs » différents. Au total ces dispositifs permettent de relever 768 000 points de mesures, dont on obtient 58 courbes ou enregistrements magnétiques.



Dans le cadre spatial, l'installation de Vernon est utilisée dès maintenant pour les essais du moteur du lance-satellite « Diamant ». Les essais se poursuivront sur l'engin Diamant au complet (3 étages). Puis d'autres essais auront lieu dont l'objet sera le 2^e étage du futur lance-satellite européen, qui sera réalisé par la France sous la forme

d'une « Super-Véronique », cette réalisation entrant dans le programme CECLES (Conseil Européen pour la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux) — ou ELDO, selon le sigle anglais.

Les expérimentations du *Centre d'essai de Vernon* sur banc statique sont suivies de lancements réels à Colomb-Béchar ou le seront à la future base métropolitaine de Leucate, près de Perpignan.

J. PERGENT

Revue de la presse :

L'activité ennemie en arrière du front et sa répression par des unités de défense territoriale ¹

L'OTAN étant une alliance défensive, il est à prévoir qu'une guerre future ne se déroulerait pas pour ses troupes en pays ennemi; or, c'est en territoire ennemi que se développe une « guerre de partisans ». Ce n'en serait pas moins une grave erreur que de négliger toutes mesures de sûreté contre une action éventuelle de l'ennemi en arrière du front. On a enregistré au cours de la dernière guerre de nombreux raids de commandos; il faut y compter plus encore à l'avenir et envisager aussi, dans le cadre de la guerre froide, la mise en place, par la voie aérienne, d'agitateurs, de propagandistes, de saboteurs, dès avant, et en tout cas assitôt après le déclenchement d'un conflit; c'est là une forme de la guerre révolutionnaire.

Des moyens d'action très divers auront été enseignés à ces agents, soumis à une formation prolongée. Ils éviteront de prendre vraiment contact avec la population, jusqu'au moment où seront constituées de véritables bandes nécessitant des mesures de précaution particulières, mais contraintes elles-mêmes à d'extrêmes précautions. Ces bandes s'attaqueront tant à des organismes civils qu'à des organes d'importance militaire; elles auront aussi à s'acquitter de missions compromettant la liberté de manœuvre des forces de l'OTAN (destructions diverses, harcèlements, perturbation des mouvements et communications de toutes sortes). D'autres dangers surgiront par ailleurs sur les arrières: entreprises de forces aéroportées, parachutages d'agents, de saboteurs, de renforts.

Cette activité de l'ennemi sur les arrières de la zone de combat et sur les communications nécessitera, pour assurer la liberté de

¹ Résumé d'un article du colonel Emile Schuler (Allemagne) paru dans la *Revue militaire générale* (février 1964).